



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20110307-13861-DE-1-1_0 |
| Date de signature : 08/03/11 |
| Date de réception : mardi 8 mars 2011 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.204**

Séance publique du

7 mars 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE - APPEL A PROJETS ADEME-REGION-FEDER "CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE DES PLANS CLIMAT ENERGIE TERRITORIAUX EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR" - COMPLEMENT A LA DÉLIBÉRATION 2010.656 - PARTICIPATION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE AUX COTES DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX.

Le 07/03/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Mardi 1er Mars 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE à Mme Catherine SILVESTRE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, M. Jean-Marc PERRIN à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA, M. Hervé GUERRERA, M. Christian LOUIT, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Voirie Nettoyement - Garage
Mission Environnement et Risques Majeurs

03.01

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/03/11

RAPPORTEUR : M. Victor TONIN

Politique Publique : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
DURABLE

OBJET : GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE - APPEL A PROJETS ADEME-REGION-FEDER "CONSTRUIRE ET METTRE
EN ŒUVRE DES PLANS CLIMAT ENERGIE TERRITORIAUX EN PROVENCE-ALPES-COTE
D'AZUR" - COMPLEMENT A LA DÉLIBÉRATION 2010.656 - PARTICIPATION DE LA VILLE
D'AIX EN PROVENCE AUX COTES DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX. - Décision du
Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en matière d'Environnement et de Développement Durable, la Ville d'Aix-en-Provence est amenée à mettre en oeuvre les dispositions réglementaires issues du Grenelle de l'Environnement.

En particulier, la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II, a consacré l'obligation, pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, d'adopter avant fin 2012 un Plan Climat-Energie Territorial (PCET).

Par délibération n° 2010-656 du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a donc approuvé le lancement d'une démarche visant à élaborer un PCET pour la ville d'Aix-en-Provence, sur la base d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par l'activité de l'Administration elle-même (bilan "patrimoine et services") et plus globalement par l'ensemble de son territoire, étant entendu que le volet "territoire" sera mené en concertation avec la Communauté du Pays d'Aix, compte-tenu des résultats déjà obtenus à l'échelon intercommunal.

Rappelons que l'objectif du PCET est de définir et d'impulser les actions qui permettront de réduire ces émissions (politique d'atténuation) et de réduire en même temps la vulnérabilité du territoire communal face aux contraintes induites du changement climatique (politique d'adaptation).

La délibération du 28 juin 2010 autorisait le lancement de la démarche y compris le recours à une mission d'accompagnement externalisée (AMO) ainsi que les demandes en vue de l'obtention de financements auprès de l'ADEME, de la Région et du FEDER.

Le montant de cette étude est arrêté à la somme de 81 640 € TTC et prévu au budget 2011.

A cet égard, il convient de préciser qu'en principe, dès le vote de la loi Grenelle II, l'élaboration d'un PCET ne peut bénéficier d'aucune subvention dans la mesure où elle répond (comme c'est le cas à Aix-en-Provence) à une obligation légale. Cependant, l'ADEME et le Conseil Régional ont décidé de lancer un **appel à projets** ("*Construire et mettre en oeuvre des plans Climat Energie Territoriaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur*") qui leur permettra de soutenir les PCET "exemplaires" avec en complément, un co-financement par des fonds européens FEDER. Les réponses à l'appel à projets étaient attendues le 17 Février pour un choix des candidatures en avril 2011.

L'un des critères de sélection des projets "exemplaires" est la mise en avant d'une synergie entre les collectivités emboîtées ou voisines. Aussi, eu égard aux partenariats déjà engagés avec la CPA, il a été logiquement convenu d'apporter une réponse conjointe entre :

- la CPA (qui a déjà acté en ce sens une délibération du Bureau Communautaire en date du 10/12/2010),
- la Ville d'Aix-en-Provence,
- la Ville de Vitrolles (qui a exprimé le souhait de réaliser un PCET bien qu'elle n'y soit pas tenue légalement), ainsi que les collectivités susceptibles d'être associées au vu de leur territoire.

Au-delà de l'étude déjà programmée, qui pourra être financée à hauteur de 80 % du montant TTC, d'autres actions pourront être valorisées dans le cadre de l'appel à projets, à partir de 2012 et jusqu'en 2014 (animation du projet , démarches innovantes de concertation) et portées par la Ville et/ou la CPA.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation de la ville d'Aix-en-Provence à l'appel à projets "*Construire et mettre en oeuvre des plans Climat Energie Territoriaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur*".
- **SOLLICITER** une aide de l'ADEME, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Europe au titre du Programme Opérationnel FEDER PACA 2007-2013, et auprès de tout organisme ou tout dispositif intéressé par la démarche.
- **DIRE** que le projet précis pour 2012-2014 ainsi que le plan de financement correspondant feront l'objet d'une délibération complémentaire dès que seront affinées les différentes participations financières et les partenariats sur ce projet.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif aux demandes de subventions effectuées auprès de l'ADEME, de la Région et du FEDER.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des subventions obtenues.
- **DIRE** que la Ville s'engage à conserver toutes les pièces du dossier jusqu'au 31 décembre 2019 en vue de contrôle français ou communautaire et à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

**2011.204 - GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE - APPEL A PROJETS ADEME-REGION-FEDER
"CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE DES PLANS CLIMAT ENERGIE
TERRITORIAUX EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR" - COMPLEMENT A LA
DÉLIBÉRATION 2010.656 - PARTICIPATION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE AUX
COTES DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX.**

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 49 |
| Présents | : 40 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 49 |
| Pour | : 49 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10 Mars 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**